

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécycy
Séance du 22 mars 2024**

L'an 2023 et le 22 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, Maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie (arrivée 19h40), CACHO Magalie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien (arrivée 19h20), MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mmes CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Elodie BRAS), MM BOUGRAT Patrick (a donné pouvoir à LAUNAY Aurélien), MILLIET Thomas (a donné pouvoir à MOUROUX Francis)

Secrétaire de séance : Mme Séverine JOUAN

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 12
- Votants : 14

Date de la convocation : 15 mars 2024

Date d'affichage : 15 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de Bourges le

Et publication sur le site Internet de la commune le

Secrétaire de séance : Séverine JOUAN

Ordre du Jour :

- a. Désignation d'un secrétaire de séance
- b. Approbation du compte-rendu du conseil du 12 février 2024
- c. Evènements et décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal
 - Visite du logement de l'école maternelle
 - Rdv expertise assurance : abribus et fissure du hall de la mairie
 - Projet Cantine : Etude amiante et plomb, étude de sol
- d. Délibérations
 - Avis favorable à la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de la Base aérienne 702 Bourges-Avord
 - Embauche de deux contrats saisonniers

Création d'un poste de Rédacteur
Approbation du compte administratif de la commune 2023
Approbation du compte de gestion de la commune 2023
Affectation du résultat
Vote des Taxes Locales 2024
Vote du Budget Primitif 2024
Fongibilité des crédits

d. Questions diverses

Projet Cantine
Vente du Terrain à Francheville
Demande de subvention Rurales Folies
Prime exceptionnelle Pouvoir d'achat
Point sur les Routes – Travaux de voirie

a. **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme Séverine JOUAN est désignée secrétaire de séance.

b. **Approbation du compte-rendu du conseil du 12 février 2024**

Le compte-rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité, avec une remarque : page 9, points divers, « la galette organisée avec les aînés s'est bien déroulée même si, à ce jour, aucun des participants ne souhaite prendre la suite **du pilotage de l'association / section des aînés** ».

c. **Evènements et décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal**

- Expertises assurance

Deux sinistres sont en cours sur la commune :

- le hall d'entrée de la mairie est fissuré. Une demande a été faite par le maire auprès de l'architecte et de l'entreprise responsable de la maçonnerie. Une déclaration a été faite auprès de l'assurance, des experts sont venus sur site semaine 12. Le dossier est en cours.

- l'abribus situé Rue Charles VII a été endommagé par un bus en novembre 2023. Une déclaration a été faite, les experts sont venus sur site, le sinistre est reconnu par l'assurance. La réparation de l'abribus est programmée.

Arrivée de Mr Aurélien LAUNAY à 19h20.

- Etudes dans le cadre du projet Cantine

Les prélèvements amiante et plomb ont été réalisés le 13 mars.

L'étude de sol a eu lieu le 20 mars.

d. **Délibérations**

1. Avis sur la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de la Base aérienne 702 Bourges-Avord

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de la commune de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

Considérant que les opérations décrites au dit compte sont régulières et bien justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023
Statuant sur l'exécution du budget de la commune de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion communal dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

6. Affectation du résultat

Référence : 2024_015

Objet : Affectation du résultat

La trésorerie a proposé une affectation du résultat de 2023 qui est soumis au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'année 2023 pour le budget communal comme suit :

- 22 304.96€ en investissement
- 435 142.20€ en fonctionnement

7. Vote des Taxes Locales

Référence : 2024_016

Objet : Vote des taxes locales

L'Etat 1259 (notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024) est présenté en Conseil Municipal.

Actuellement, sur la commune, les taux sont les suivants :

- 32.52% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 32.01% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 14.53% pour la taxe d'habitation

Elles n'ont pas été augmentées depuis 2018.

Les bases foncières bâties et non bâties vont augmenter en 2024, au niveau national, de 3.9%.

Une simulation a été demandée à la trésorerie pour augmenter les ressources fiscales de la commune afin de financer en partie le projet de construction de la nouvelle cantine.

Les taux d'imposition de la commune sont en deçà des moyennes départementales, régionales et nationales, à strates correspondantes (pour le même type de commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux de taxes directes locales suivants pour l'année 2024 :

- 33.65% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 33.12% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 15.03% pour la taxe d'habitation

8. Vote du budget primitif 2024

Référence : 2024_017

Objet : Vote du Budget Primitif

Le budget primitif 2024 a été construit en tenant compte des dépenses réellement réalisées en fonctionnement et en investissement en 2023, des éventuelles augmentations ou diminutions à venir et des projets d'achats et d'investissement, notamment le projet de construction de la nouvelle cantine.

Un document a été établi pour présenter le budget primitif, comportant des explications et des graphiques.

Le budget est présenté.

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le budget primitif de la commune qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement pour la somme de 1 076 592.20 €
- en section d'investissement pour la somme de 1 184 647.16€

9. Fongibilité des crédits

Référence : 2024_018

Objet : Fongibilité des crédits

En nomenclature comptable M57, les « dépenses imprévues » n'existent plus. Mais il est donné la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Les ajustements de crédits entre chapitres ne nécessitent donc plus systématiquement de délibération à caractère budgétaire. Néanmoins, il restera possible de prendre des décisions modificatives. La trésorerie conseille de prendre des DM lorsque cela est possible (Conseil Municipal proche ou dépense pouvant attendre), et dans les autres cas, d'utiliser la fongibilité des crédits.

Conformément à l'article L 5217-06 du CGCT, le Conseil Municipal autorise le Maire à opérer des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5% des dépenses réelles
- Investissement : 7.5% des dépenses réelles

Référence : 2024_010

Objet : Avis favorable sur la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de la Base aérienne 702 Bourges-Avord

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en janvier 2024 d'un courrier de la préfecture consultant les services et collectivités publiques intéressées par la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de la Base aérienne 702 Bourges-Avord.

Le plan est présenté.

La commune de Brécy doit émettre un avis.

Cette consultation est la première étape avant une enquête publique qui sera menée dans les prochains mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de la Base aérienne 702 Bourges-Avord et n'émet aucune observation.

2. Embauche de deux contrats saisonniers

Référence : 2024_011

Objet : Embauche de deux contrats saisonniers

En juillet et en août, pendant les congés des agents techniques, il est proposé d'embaucher deux contrats saisonniers, jeunes majeurs de Brécy.

La rémunération sera basée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique, premier échelon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de recruter une personne pour le mois de juillet et une personne pour le mois d'août, sur un temps non complet.

3. Création d'un poste de rédacteur

Référence : 2024_012

Objet : Création d'un poste de rédacteur

Il existe sur la commune un poste de rédacteur de 2^{ème} classe, mais pas de rédacteur « simple ». Or, Nelly, actuelle secrétaire générale de mairie, a obtenu le concours de rédacteur. Pour qu'elle puisse devenir titulaire de son poste (après un an de stagiairisation), il faut créer un poste de rédacteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 01 juin 2024.

Le poste de rédacteur de 2^{ème} classe sera supprimé, ainsi que le poste d'adjoint administratif. Le tableau des effectifs sera mis à jour en ce sens.

4. Vote du compte administratif

Référence : 2024_013

Objet : Vote du compte administratif

Un vote a lieu pour déterminer le président de séance pour le vote du compte administratif communal. Monsieur le Maire propose Mme Elodie BRAS pour cette fonction. Après le vote, Mme Elodie BRAS est élue à l'unanimité.

Mr le Maire donne la présidence à Mme Elodie BRAS et quitte la salle.

Les recettes et les dépenses effectuées en 2023 sont présentées sous forme de tableaux et de graphiques, en comparaison avec les années précédentes.

Le Conseil Municipal, réunion sous la présidence de Mme Elodie BRAS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mr Christian FERRAND, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

- Crédit ouverts : 1 051 866.27€
- Total Emis : 663 056.70€

RECETTES :

- Crédit ouverts : 1 051 866.27€
- Total Emis : 741 139.41€

RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 : 78 082.71€

REPORT 2022 : 357 059.49€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

- Crédit ouverts : 381 101.72€
- Total Emis : 105 974.27€

RECETTES :

- Crédits ouverts : 381 101.72€
- Total Emis : 150 997.13€

RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 : 45 022.86€

REPORT 2022 : - 22 717.90€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif communal 2023.

Monsieur le Maire revient en salle et reprend la présidence.

5. Vote du compte de gestion de la commune 2023

Référence : 2024_014

Objet : Vote du compte de gestion de la commune 2023

Le compte de gestion réalisé par le SGC, miroir du compte administratif de la commune, est présenté.

e. Questions diverses

- Visite du logement de l'école maternelle

Deux visites sur site ont eu lieu pour commencer à réfléchir au projet à mener. Les surfaces de chacun des espaces sont données par Mr Philippe SARREAU. Il est important de déterminer les besoins pour pouvoir ensuite définir le projet.

Salle de garderie / motricité actuelle : 56m²

Salle de sieste : 12.5m²

RDC du logement incluant les couloirs des deux classes : 60m² (le couloir faisant environ 14m²)

Etage : 60m² incluant l'escalier

Classe de PS/MS : 65m²

Classe de GS/CP : 52m²

A terme, les espaces devraient accueillir deux salles de classe avec sanitaires, vestiaires et salles d'accueil ; un bureau de direction, une salle de sieste, une salle de motricité, une salle de garderie, des espaces de stockage et un espace de réunion / réfectoire pour les enseignants.

Il faut que les vestiaires et sanitaires soient de taille suffisante et adapté aux élèves.

Plusieurs idées d'aménagement sont proposées, pour agrandir notamment la salle de sieste, avoir des sanitaires plus nombreux, des espaces pour chaque activité.

Compte tenu du type de projet, des différentes idées, il est proposé de faire appel au CIT (Cher Ingénierie des Territoires) pour obtenir un appui.

- Elections Européennes

Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin de 8h à 18h.

- Projet Cantine

Le nouveau plan de la cantine est présenté, quelques surfaces ont été modifiées, pour agrandir notamment la salle de restauration.

Cependant, il semblerait qu'il faille peut être revoir l'aménagement des espaces de stockage et de rangement des produits d'entretien, car il faut traverser toute la salle pour ranger le matériel de nettoyage. Il faudrait peut-être ajouter une porte ou créer un mur.

L'Architecte des Bâtiments de France a donné un avis favorable.

Des devis sont en cours pour le mobilier et les assurances.

- Vente du Terrain à Francheville (Triangle à côté de la Parcelle ZM0052 et une partie de la Parcelle B0403)

Dix membres du Conseil Municipal valident la vente de la totalité du triangle, quatre s'abstiennent. 1 045m² - triangle et 4 600m² - partie de la parcelle B0403 pourront être vendus.

- Demande de subvention pour les Rurales Folies

Les Jeunes Agriculteurs du Cher organisent les Rurales Folies sur le canton de Baugy, à Gron, le 21 septembre 2024. Les JA de Brécy sont partie prenante. Une demande de subvention a été faite

auprès de la commune.

Il est décidé de proposer des lots à la tombola organisée lors de cet évènement, lots qui seront pris en charge par la commune : 100 euro aux Comptoirs de Brécý et 100 euro chez Cocoripop.

- Routes / Voiries

Deux devis ont été réalisés pour construire la route desservant les nouvelles maisons situées Chemin de la Mardelle. Ils sont présentés. Il est rappelé qu'une subvention de la DETR et du Conseil Départemental du Cher ont été obtenues pour la construction de cette route.

Il faut désormais décider du type de route réalisée, du calendrier, et de savoir si la route est faite en une fois, ou en deux fois, avant et après les travaux de construction des autres maisons à venir.

- Prime Exceptionnelle Pouvoir d'Achat

Une prime a été instituée dans la Fonction Publique d'Etat et dans la Fonction Publique Hospitalière. Tous les fonctionnaires et contractuels de ces deux FP, en poste depuis six mois au 30 juin 2023, percevant au maximum 39 000€ bruts annuels, ont reçu, en octobre 2023, une prime d'un montant variant entre 300 et 800 euro selon la rémunération.

Dans la Fonction Publique Territoriale, un décret a rendu possible, mais non obligatoire, l'attribution de cette prime aux fonctionnaires. Le montant est libre, et le versement peut se faire entre novembre 2023 et juin 2024.

Il est nécessaire de solliciter l'avis du CST du Centre de Gestion avant de prendre une délibération. Le maire a interrogé d'autres communes, et les pratiques sont variables. Une délibération est nécessaire, ainsi que l'avis du CST du centre de gestion. Pour la commune de Brécý, les huit agents pourraient être concernés, compte tenu de leurs rémunérations annuelles.

Il est proposé d'attribuer une prime de 240 euro nets pour un temps complet, correspondant à 20 euros net par mois, à l'ensemble des agents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Le prochain conseil est fixé au lundi 29 avril à 19h.

Brécý le 28 mars 2024

Le Maire,

Christian FERRAND

La Secrétaire de séance,

Séverine JOUAN

